

Etude de bilan du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette

Evaluation globale du contrat (Module 4)

Réunion du 7 novembre 2007

Synthèse des interventions

Préambule :

Lors de cette réunion, chacun des participants a été invité à donner son avis sur l'évaluation du contrat présentée par le bureau d'études (points positifs ou négatifs), et à s'exprimer sur les thèmes, les problématiques ou les enjeux qu'il souhaiterait voir développer ou aborder à l'issue du contrat.

Tous les participants présents se sont exprimés lors de ce tour de table. Le présent document synthétise les prises de parole.

Introduction de la séance par Bernard Veuillet, Président de la CCLA et Ludovic Ayot, chargé de missions CCLA.

Jérôme Rosselet, Cabinet « Profils Etudes »

Jérôme Rosselet expose à l'assemblée l'évaluation du contrat réalisée par le bureau d'études (Voir rapport de Module 4).

Gérard Blake, Université de Savoie

Gérard Blake souligne la pertinence des indicateurs retenus pour l'évaluation globale du contrat et la qualité du travail déjà réalisé.

Volet A12 – Extension des réseaux d'assainissement :

Il rappelle que des solutions du type « petit collectif » avec traitement par lits à macrophytes constituent des solutions alternatives au « tout collectif » qui fonctionnent maintenant très bien. Il estime que ces solutions devraient d'avantage être prises en compte pour l'assainissement des zones d'habitat diffus caractéristiques du territoire.

Il propose qu'une actualisation des schémas directeurs d'assainissement soit réalisée afin d'étudier la pertinence technique et économique de ces solutions vis-à-vis du « tout collectif ».

Volet B41 et C12 du contrat :

Gérard Blake souligne tous les efforts faits pour préserver la qualité des eaux, mais il considère que la protection de la zone littorale du lac constitue une priorité qui doit être davantage prise en compte. Il insiste sur l'importance de la protection et de la restauration de la ceinture végétale du lac d'Aiguebelette, et la nécessité de mettre en œuvre un véritable suivi de ces secteurs.

Il s'inquiète enfin des conséquences potentielles des modifications climatiques en cours et futures, et de leurs répercussions sur le lac d'Aiguebelette. Le lac étant très « Plat » et très sensible à son environnement (chaleur estivale, régime des apports hydriques etc....), ces modifications climatiques risquent de le faire évoluer assez rapidement (notamment en été) dans des conditions encore peu prévisibles. Exemples : Développement des plantes plus important par le rallongement du cycle, augmentation de la photosynthèse estivale (incidence sur l'oxygène etc...). La prise en compte de ce scénario lui semble importante et nécessite certainement une réflexion collective par un petit groupe de travail afin de définir des indicateurs plus sensibles à ces phénomènes.

Yohann Jourdin, Cabinet « Profils Etudes »

Yohann Jourdin rappelle que le document transmis à chaque partenaire traduit l'évaluation du contrat par le bureau d'études à laquelle il a directement participé.

Il souligne l'impact de l'urbanisation sur l'efficacité du réseau de transfert hydraulique et les conséquences potentielles en termes d'apports de phosphore au lac, notamment d'origine agricole.

Il fait d'autre part remarquer que le critère durabilité des actions constitue très souvent le point critique de cette évaluation et que cette notion apparaît être un enjeu fort pour la suite du contrat.

Michel Delprat, DIREN

Michel Delprat souligne l'animation très forte du contrat et la dynamique créée. Il considère que l'ensemble des partenaires et acteurs du contrat s'est approprié les enjeux et que cette dynamique constitue un point très positif pour construire l'avenir.

Il rappelle que toutes les orientations et mesures qui seront proposées à l'issue de cette étude devront être en phase avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui constitue le document de référence pour toute nouvelle démarche en lien avec la gestion des milieux aquatiques.

Il met en avant l'intérêt que pourrait constituer une étude sur la capacité de développement du territoire au regard des objectifs de protection des milieux et rappelle que toute démarche qui sera définie dans le cadre des perspectives devra nécessairement tenir compte des évolutions futures du territoire.

A cet effet, il rappelle le lien et l'articulation qui devront être recherchés avec le SCOT.

Il souhaite qu'à l'issue de l'étude, les actions fortes qui seront identifiées fassent l'objet d'une validation et soient actées par les différents partenaires.

Concernant la notion de durabilité des actions, il met en avant la problématique du financement des opérations d'entretien et considère que ce financement devrait être assis sur l'impôt local plutôt que par les aides des établissements publics.

Gérard Paolini, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (en charge du suivi allégé du lac d'Aiguebelette)

Gérard Paolini insiste sur la notion de durabilité. Il lui apparaît essentiel que les actions entreprises, et notamment celles relatives au suivi des milieux, puissent être pérennisées à la fois en terme de mise en œuvre technique mais aussi de financement.

André Miquet, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

André Miquet rappelle que le contrat a été « très aquatique » et naturellement orienté sur la qualité de l'eau.

Dans le cadre des « perspectives », il met avant les points suivants :

Végétation aquatique : Carence en termes de connaissance de la végétation aquatique. Le renforcement de cette connaissance à travers une étude cartographique de la végétation littorale apparaît être un point important pour disposer de données sur le patrimoine environnemental et mettre en place de nouveaux indicateurs sur l'état du lac et de son évolution (bio-indicateur qui pourraient s'intégrer à un tableau de bord sur l'état des milieux)

Roselières aquatiques : Compte tenu des enjeux pour le lac et la qualité du milieu, l'optimisation de la gestion des roselières aquatiques doit constituer un axe fort de la politique de protection et de valorisation des espaces naturels.

Cours d'eau : Partout où cela est possible, redonner un degré de liberté aux ruisseaux ayant subi les effets de l'anthropisation en développant des actions de renaturation.

Zones humides : Si les actions du contrat se sont focalisées sur les zones humides connexes au lac ou au Thiers, le territoire a fait l'objet d'un inventaire des zones humides.

La préservation de ces espaces doit être prise en compte dans l'élaboration du SCOT et retranscrites dans les PLU.

En fonction de l'importance et de la valeur environnementale de ces zones humides, le CPNS propose la mise en œuvre de plans d'actions pour protéger et valoriser ces espaces.

Ces actions peuvent bénéficier d'aides financières et bien évidemment, d'un accompagnement technique du Conservatoire.

Jean-Claude Druat, INRA Thonon-les-Bains

Jean-Claude Druat souligne que le suivi phytoplanctonique du lac met en évidence l'apparition récurrente de cyanobactéries qui reste un phénomène préoccupant.

Il rappelle les problématiques rencontrées sur le lac du Bourget pour la production d'eau potable liées à l'apparition de cyanobactéries en zone profondes.

Il considère, pour le lac d'Aiguebelette, que ces phénomènes doivent être surveillés et que les efforts en matière de protection de la qualité de l'eau et de réduction des apports en éléments fertilisants doivent être maintenus.

Il souligne enfin que les effets du changement climatique vont se traduire par un réchauffement des eaux du lac dont il est encore difficile de dire quels en seront les effets.

Carole Ascensi, AREA

Carole Ascensi rappelle de manière très générale les dispositions techniques mises en œuvre par l'AREA pour la protection du lac d'Aiguebelette.

Elle souligne les efforts de surveillance et d'entretien des dispositifs en place pour garantir leur bon fonctionnement et le maintien de leur niveau de performance.

Danielle Romagnoli, Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes (MITRA)

Danielle Romagnoli tient tout d'abord à excuser Hugues Beseau, directeur de la MITRA, qui ne pouvait être présent ce jour.

Elle met en avant l'avenir touristique du lac, le lien nécessaire avec la qualité environnementale du site et l'importance pour le territoire d'élaborer un véritable projet de développement touristique qui passe par la définition d'un cadre établissant les objectifs et les orientations de ce développement, et identifiant les actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Elle rappelle le rôle de la Région Rhône-Alpes dans la conduite du programme Interreg-Alpakes et le rôle de la Mitra dans l'animation des travaux du groupe d'actions « écotourisme/tourisme durable », travaux auxquels l'Office du Tourisme du Lac d'Aiguebelette a été associé.

Elle souligne enfin que la MITRA est prête à s'impliquer pour accompagner le Lac d'Aiguebelette dans une démarche de développement touristique durable et à travailler avec le territoire pour l'aider à élaborer ce projet.

Richard Cécillon, Asadac 73.

Richard Cécillon rappelle qu'il a suivi l'étude bilan du contrat lac d'Aiguebelette notamment dans le cadre de la réalisation du module 3 sur l'étude du fonctionnement de la procédure.

Il souligne la pertinence et la lisibilité de la méthode d'évaluation globale du contrat à travers les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité.

Il tient à mettre en avant la dynamique créée autour du contrat qui constitue un point très positif pour la suite qui pourrait être donnée à la procédure et à la phase de réflexion sur les perspectives.

Il considère par ailleurs, que la notion de durabilité est un point essentiel de la réflexion sur les perspectives du contrat, et qu'il est d'autre part nécessaire, pour des questions d'efficacité notamment, de ne pas simplement raisonner à l'échelle du territoire du lac, mais d'avoir une vision plus large qui garantisse une mise en cohérence avec l'ensemble des autres procédures en lien avec les thématiques abordées.

Lucien Barret, Maire de Lépin-le-Lac

Lucien Barret rappelle tous les efforts engagés par les collectivités notamment en matière d'assainissement.

A l'issue du contrat, il lui semble que le volet touristique constitue un axe important de la réflexion qui doit être menée, et notamment la gestion des périodes d'affluence touristique qui, bien que ponctuelles, posent d'importants problèmes en terme de sécurité, de qualité d'accueil et d'impacts sur le milieu.

Michel Tissut, Fédération des Associations de Protection du Lac d'Aiguebelette (FAPLA)

Michel Tissut remet à l'assemblée un document développant ses réflexions vis-à-vis du bilan du contrat lac et surtout, présentant les thématiques et les enjeux qui lui paraissent important d'aborder dans le cadre de la phase « perspectives ». **Ce document est annexé au présent compte-rendu.**

Patricia Borrel, SNCF

Patricia Borrel rappelle qu'elle vient de prendre récemment connaissance du dossier de contrat lac et de l'étude menée, et qu'il lui est donc difficile de s'exprimer sur le bilan technique.

Elle tient cependant à souligner l'importance de la notion de durabilité dans les nouvelles actions qui pourraient être engagées.

Elle exprime enfin la volonté de sa direction à ce que la SNCF s'associe, dès lors qu'elle est concernée, à ces réflexions sur la protection de l'environnement et le développement durable.

Jean-Marie Guillot, Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS)

Jean-Marie Guillot souligne pour des raisons évidentes de cohérence, l'importance à ce que toute nouvelle démarche soit mise en perspectives avec les autres procédures qui s'engagent, notamment les contrats de territoire et surtout le SCOT dont l'élaboration va démarrer prochainement (sélection du cabinet d'études en cours de finalisation).

Il rappelle que le SCOT intègre un volet environnemental qui prendra notamment en compte la question de la protection des zones naturelles remarquables.

L'élaboration du SCOT fera l'objet d'une approche par microterritoire de l'avant-pays et les intercommunalités concernées seront nécessairement associées à ces approches.

Il souligne par ailleurs l'intérêt pour la démarche de SCOT que peut aussi présenter une étude préalable telle qu'évoquée par Michel Delprat de la DIREN, sur l'adéquation entre développement du territoire et respect des objectifs de qualité des milieux.

Il rappelle par ailleurs que l'approche économique en termes d'urbanisation du territoire est importante et qu'il ne faut pas oublier que pour les collectivités « un nouvel habitant coûte plus cher que ce qu'il ne rapporte ».

Par ailleurs, compte tenu du caractère diffus de l'habitat et du développement des solutions non collectives, il exprime son inquiétude quant à la capacité de contrôle des dispositifs d'assainissement individuel compte tenu des nouvelles modalités d'instruction des permis de construire.

A l'échelle de l'avant-pays, il précise que sera développée une approche cartographique de la sensibilité du territoire au regard des thèmes suivants : Sensibilité paysagère, Naturelle, Géologique, et Agricole.

Du point de vue touristique, il souhaite « qu'il y ait un véritable positionnement du territoire » ; à savoir un développement axé soit sur la « qualité » ou la « quantité » et qui conditionnera le type d'investissements à engager.

Jean Burtin, Office de Tourisme du lac d'Aiguebelette et Président de la commission « Tourisme » de la CCLA

Jean Burtin souligne que la dimension « touristique » d'un contrat est toujours limitée et qu'elle a été abordée de manière très succincte lors de l'élaboration de la procédure. Au final l'efficacité de ce volet reste assez limitée malgré l'engagement d'un certain nombre d'actions.

A cet effet, il rappelle les opérations récemment lancées par la CCLA vis-à-vis de la valorisation du lac, notamment la mise en place d'un « règlement du lac », et les travaux de réhabilitation/extension du port d'Aiguebelette et de création d'un nouveau port sur Nances.

Comme cela a déjà été exprimé, il souligne l'importance à ce que soit mise en place une procédure portant un projet de développement touristique à long terme du territoire du lac d'Aiguebelette. L'élaboration de ce projet doit être portée par la CCLA et se faire en collaboration avec les structures compétentes sur ces thématiques, en particulier la MITRA, le SMAPS et l'Agence Touristique Départementale.

André Bois, adjoint au maire de la commune de Dullin et membre de la CCLA désigné pour suivre l'étude de bilan du contrat lac

André Bois, réagit aux réflexions émises vis-à-vis du développement touristique en rappelant que le lac doit rester accessible à tous et que la notion de gratuité de cet accès à cet espace doit être prise en compte dans les réflexions.

Vis-à-vis des pollutions chimiques des eaux, il souligne le fait que les risques de pollutions notamment liées à l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers pourraient être très certainement réduits en mettant en place des mesures d'information et de sensibilisation qui ne nécessiteraient pas de gros efforts financiers pour la collectivité.

Concernant le volet assainissement, il souligne la problématique posée par le fonctionnement de la station d'épuration intercommunale et son devenir. Dans le cadre d'une réflexion sur ce devenir et l'éventuel remplacement de l'actuelle unité de traitement, il souhaite que l'étude associe la commune de La Bridoire.

Il tient par ailleurs à rappeler l'existence du projet de création de la ligne SNCF LGV Lyon-Turin dont la réalisation pourrait avoir une incidence importante sur le milieu compte tenu des travaux de percement des tunnels.

Il exprime enfin son inquiétude sur la maîtrise de l'urbanisation du territoire qui s'est fortement accélérée, en souhaitant que l'extension des réseaux ne devienne pas un facteur amplificateur de ce processus et en rappelant que la phase transitoire jusqu'à la retranscription des dispositions du SCOT dans les PLU risque d'être longue.

Pascale Noiray, Maire de Dullin

Pascale Noiray souligne le manque d'efficacité du volet sensibilisation mis en évidence dans l'évaluation du contrat et qui reste donc un thème restant à développer à l'issue de la procédure.

Elle met en évidence la transversalité de certaines thématiques et la nécessité d'avoir une vision globale pour développer une politique de protection et de valorisation cohérente.

Enfin, elle souhaite que les actions ne soient pas focalisées sur le lac et « ne profitent pas qu'aux secteurs proches du lac », mais que les réflexions menées en termes de développement intègrent une notion d'équilibre du territoire de la CCLA.

Jeannine Cerceau, Maire d'Aiguebelette

Jeannine Cerceau ne s'estime pas suffisamment compétente pour évaluer techniquement le contrat. A cet effet, elle a demandé à M. Jacques Coutaz, qui a été un des élus porteurs du contrat et qui réside à Aiguebelette, d'émettre ses remarques sur le rapport du module 4.

Gilbert Lorenzelli, maire de St-Alban de Montbel

Gilbert Lorenzelli adhère globalement à ce qui a été déjà exprimé et ne souhaite pas compléter d'avantage les propos déjà tenus.

Denis Guillermand, Adjoint au maire de Novalaise et Président de la commission « finances » de la CCLA

Denis Guillermand rappelle qu'il a essentiellement suivi le volet assainissement du contrat. A cet effet, il souligne l'importance du volume de travaux engagés mais regrette que la CCLA n'ait pu achever tout le programme prévu. Il estime que les engagements des financeurs au démarrage du contrat, et notamment du Département, n'ont pas été respectés, et que le retard dans la mise en œuvre de ces programmes d'assainissement est principalement lié à ce manquement. Il regrette donc une forme de « politique d'affichage » de la part de certains partenaires.

Alain Bellemin, maire d'Ayn.

Alain Bellemin ne s'estime pas suffisamment compétent pour évaluer techniquement le contrat. Il adhère globalement à ce qui a été dit mais souhaite toutefois que soit bien prise en compte la possibilité de développer le lien entre le territoire du lac d'Aiguebelette et celui du Guiers.

Magali Parsy, Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette

Magalie Parsy adhère aux propos qui ont été tenus sur les aspects touristiques et l'élaboration d'un projet de développement à long terme. Elle rappelle que l'OT est associé à la démarche Alp'Lakes et que la politique de promotion touristique déjà menée met en avant la qualité environnementale du site et s'inscrit dans une politique plus générale de développement d'un tourisme raisonné.

Michel Page, AAPPMA du lac d'Aiguebelette

Miche Page demande à chacun de se poser la question de savoir quel aurait été l'état des milieux si le contrat lac n'avait pas été engagé ?

Concernant la problématique de la gestion des cours d'eau et de l'attractivité piscicole, il souhaite que soient pris en compte les phénomènes d'ensablement au niveau des zones de confluence entre le lac (ou le Thiers) et ses affluents.

Manuel Valla, Fédération Départementale de Pêche.

Manuel Valla émet un avis plus réservé que celui exprimé par le bureau d'études sur le volet restauration des cours d'eau.

Il estime que l'état physique n'a pas été suffisamment pris en compte et qu'il n'y a eu que peu de travaux de renaturation.

Afin que soient mises en œuvre des opérations de renaturation qui intègrent l'amélioration de l'habitat piscicole, il rappelle que certains secteurs ont fait l'objet d'études (Leysse aval, russeau des Gollets), et que d'autres mériteraient d'être étudiés (Gua aval notamment).

Par ailleurs, en dehors de quelques données ponctuelles, il souligne le manque d'indicateurs sur l'état physique des ruisseaux et les populations piscicoles.

Enfin, il rappelle que des populations d'écrevisses à pied blanc ont été identifiées sur quelques affluents du lac et que celles-ci doivent être prises en compte dans le cadre des programmes de gestion des cours d'eau.

Claude Lacombe, Association des Pêcheurs Chambériens

Claude Lacombe se félicite de toutes les opérations de nettoyage et d'entretien des berges des cours d'eau qui ont été réalisées dans le cadre du contrat.

Cependant, il s'inquiète du devenir de la décharge des Bottières et souhaite que les opérations de réhabilitation qui doivent être engagées permettent de préserver le ruisseau situé à l'aval de tout nouveau risque de pollution.

Marie-Jo Dumas, Chambre d'agriculture

Marie-Jo Dumas estime que le bilan du volet agricole du contrat lac (opération coordonnée avec le contrat Guiers) peut être considéré comme « effectivement mitigé », mais qu'il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'actions a été réalisé et que l'animation de l'opération coordonnée a permis de mettre en œuvre une politique de sensibilisation des exploitants sur les pratiques agricoles et les risques de pollution.

Elle rappelle par ailleurs toute la difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la démarche compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire (PMPOA) et des modifications des critères d'attribution des aides.

Elle considère que les approches segmentées sont maintenant finies, et souligne la difficulté que représentait la mise en œuvre d'une procédure caractérisée par des lieux de décision multiples.

Concernant les perspectives, elle rappelle que le développement du territoire doit bien prendre en compte l'agriculture et qu'il ne doit pas se faire au détriment de cette dernière.

Elle souligne que le type développement qui sera choisi, et en tout premier lieu l'urbanisation, conditionne la capacité à maintenir l'activité agricole sur le territoire et à en limiter l'impact sur les milieux (exemple : importance de conserver des surfaces d'épandage conséquentes).

Elle considère que le monde agricole doit savoir « où va le territoire ? ».

Il lui semble important que les acteurs de ce développement, et en particulier les élus, se posent la question du type d'agriculture qu'ils souhaitent maintenir sur le territoire, les pratiques étant dépendantes du foncier et donc de la place que l'on voudra bien laisser à l'agriculture.

Elle rappelle que ces orientations devront être formalisées dans le cadre du SCOT.

Pour des questions d'efficacité, elle souhaite que toute éventuelle nouvelle démarche sur les thématiques agricoles fasse l'objet d'un portage local plus affirmé et que la pertinence d'une procédure totalement commune avec le territoire du Guiers soit bien étudiée.

Aurèle Bouvard, Agence Touristique Départementale

Aurèle Bouvard souligne l'évaluation très mitigée des actions touristiques inscrites au contrat. Elle rappelle toute l'importance à ce que ce type d'actions s'inscrive dans un programme de développement touristique à long terme ayant fait l'objet d'une vraie réflexion préalable.

Elle considère le positionnement du territoire en termes de destination écotouristique très pertinent et estime que trois grandes questions doivent alimenter les réflexions sur cette thématique :

- La question de l'accessibilité
- La question des activités de pleine nature compte tenu du potentiel existant
- La question de l'hébergement

Alain Martinet, Région Rhône-Alpes

D'une manière générale, Alain Martinet souligne l'impact positif du contrat et la dynamique qui s'est créée autour de la procédure et qui semble s'être renforcée durant cette phase de bilan.

Volet A :

Il émet des réserves sur la cohérence du programme d'extension des réseaux d'assainissement et rejoint les remarques faites par Gérard Blake au démarrage du tour de table sur la prise en compte de solutions alternatives.

Il souligne les points suivants :

- Un certain flou sur le programme initial et un manque de réflexion d'ensemble.
- La problématique du fonctionnement de la station d'épuration qui n'a pas été suffisamment abordée lors de l'élaboration du contrat et l'impact sur le Thiers.
- Le niveau des investissements (problème de l'efficacité) sachant qu'au regard des opérations restant à réaliser, les sommes à engager restent importantes.

Volet B :

Malgré le bon niveau de réalisation du volet et l'évaluation globale jugée satisfaisante, il émet les remarques suivantes:

- Volet renaturation insuffisamment développé dans le contrat.
- Manque de lisibilité sur certaines actions et un déficit de concertation.
- Un comité de pilotage technique qui n'a peut-être pas été suffisamment réuni.
- Manque de concertation avec les autres structures de l'avant-pays, en particulier le SIAGA et le SMAPS

Volet C :

Il juge le volet communication comme étant « un peu déficitaire ».

Il souligne enfin la problématique de la durabilité, à savoir, garantir la compatibilité des actions engagées et de leurs effets avec le développement du territoire.

Denis Bournat Quérat, société SDEI exploitant du réseau d'assainissement de la CCLA

Denis Bournat Quérat exprime les quatre points qui lui paraissent encore importants vis-à-vis des risques de pollution liés à l'assainissement domestique :

- Développer les mesures de contrôle sur la conformité des branchements particuliers, considérant qu'une part importante des eaux parasites provient du mauvais état de ces branchements.
 - Bien étudier la conception des nouveaux réseaux pour garantir leur pérennité
 - Etudier la problématique de la production d'H₂S dans les réseaux de refoulement ceinturant le lac
 - Etudier le renouvellement de la station d'épuration
-

Benoît Sornicle, Syndicat des Eaux du Thiers

En tant que gestionnaire de la prise d'eau du lac d'Aiguebelette, Benoît Sornicle insiste sur le fait que le lac constitue une ressource principale pour l'avant-pays savoyard et, qu'en l'état actuel des interconnexions et des autres ressources disponibles, il se retrouverait dans l'impossibilité d'assurer la continuité de ce service en cas de pollution nécessitant l'arrêt des pompes.

Il souligne donc la vulnérabilité de cette ressource et la nécessité de poursuivre tous les efforts déjà engagés pour protéger le lac.

Enfin, il pose la question de l'exploitation de nouvelles ressources sur l'avant-pays.

Nicolas Loss, Agence de l'Eau

Nicolas Loss estime que l'évaluation globale présentée par le bureau d'études est assez proche du ressenti qu'il peut avoir sur le bilan du contrat. Il juge cette phase de bilan intéressante en particulier du point de vue organisationnel compte tenu des échanges et des réflexions qu'elle engendre.

Il rappelle que la phase « perspectives » nécessite aussi de bien appréhender et tenir compte de l'évolution future des pressions anthropiques. Il souligne à cet effet l'importance du futur SCOT vis-à-vis notamment de la maîtrise de l'urbanisation du territoire et la nécessité d'une véritable mise cohérence entre les documents d'urbanisme et les schémas directeurs d'assainissement.

Concernant le volet relatif aux cours d'eau, il considère que le volet morphoécologique n'a peut être pas été suffisamment abordé par le contrat.

En termes de financement, il rappelle l'implication de l'Agence sur la plupart des opérations du contrat et évoque l'approche territoriale et thématique mise en œuvre par l'Agence avec l'identification de zones prioritaires mais dans lesquelles le bassin versant du lac n'a pas été intégré.

Christian Mourembles, Conseil Général de la Savoie

Pour des questions de cohérence et d'efficacité des politiques menées, Christian Mourembles considère comme très positive l'évolution de la gouvernance du territoire. Le regroupement des compétences au sein de la CCLA va dans le sens des orientations souhaitées par le Département en termes de gestion des territoires.

Il rebondit sur trois aspects évoqués lors du tour de table :

- Concernant, le volet assainissement, il rejoint la position de Gérard Blake vis-à-vis de la mise en œuvre de solutions alternatives au « tout collectif ». Il juge que les coûts des opérations d'extension des réseaux constituent des investissements de plus en plus lourds avec un ratio Coût/Habitation raccordée très élevé compte tenu du contexte (habitat diffus nécessitant des linéaires de conduite importants). Il précise que le Département vient d'instaurer un principe de plafonnement du montant subventionnable.
- Il ne rejoint pas le positionnement exprimé par Michel Delprat de la DIREN sur un éventuel financement des opérations d'entretien des milieux qui serait assis sur la levée d'un impôt local, et rappelle que le Département s'est engagé à poursuivre sa politique d'aide sur ces opérations d'entretien.
- Il considère que la problématique du risque de pollution du lac vis-à-vis de la production d'eau potable est importante mais qu'elle ne doit pas être « exagérée », et que le renforcement des mesures de protection a encore largement minimisé ce risque.

Il juge le bilan du contrat foncièrement très positif sur le volet A avec l'efficacité des travaux d'assainissement et la mise en place des dispositifs de lutte contre les pollutions autoroutières.

Il considère que le volet agricole, rattaché au contrat Guiers, « constitue un échec », et que la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions sur cette thématique constitue un exercice difficile.

Il estime enfin, sur le volet B, que la restauration des cours d'eau n'a peut-être pas suffisamment été abordée sous l'aspect renaturation et devra intégrer la dimension morphoécologique des ruisseaux.

Christiane Bellemin, Maire de Novalaise

D'une manière très générale, Christiane Bellemin souligne le « gros volume » d'études déjà réalisées sur le territoire et qui, pour certaines, n'ont pas été suivies d'actions ou qui n'ont pas toujours été utilisées de manière suffisamment rapide pour être encore pertinentes au moment où de nouvelles démarches et projets peuvent être initiés.

Elle considère que la thématique de la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau reste un enjeu essentiel et qu'une vigilance importante doit être portée sur la pression foncière et l'urbanisation du territoire.

Daniel Roybin, Président de la commission « Agriculture, Environnement, Cours d'eau » de la CCLA

Sur la base de tous les éléments présentés et du ressenti exprimé par chacun, Daniel Roybin estime qu'il se dégage un consensus général pour exprimer le fait que « le bilan du contrat est globalement très positif ».

Il souligne que ce premier contrat se caractérise par la réalisation d'un volume très important de travaux et d'aménagements (assainissement, restauration du milieu aquatique, ...), et que dans cette phase de transition entre la fin de la procédure et la mise en œuvre d'une ou de nouvelle(s) démarches, l'engagement d'une réflexion sur la qualité du développement souhaité pour le territoire est essentielle car déterminante désormais de la qualité des milieux naturels et notamment de la qualité du lac et des paysages.

Si l'on s'intéresse à la qualité du développement du territoire, les enjeux forts qui lui paraissent importants de prendre en compte dans la phase « Perspectives » de l'étude, sont les points suivants :

- La cohérence et l'articulation avec les autres démarches et notamment le SCOT qui constitue la procédure centrale quant aux orientations qui seront données sur le développement du territoire du lac. Maîtrise de l'urbanisation, développement d'un écotourisme et d'une agriculture de qualité, préservation des milieux naturels doivent trouver leur équilibre à travers cette cohérence.
- L'agriculture et les effets positifs ou négatifs qu'elle a sur la qualité des milieux naturels. Cela renvoie à la problématique Phosphore, mais pas seulement : Intégrer aussi l'utilisation des pesticides, le rôle vis-à-vis des paysages... L'enjeu est aussi de réfléchir sur la place et le rôle de l'agriculture dans le territoire. Les collectivités participent de cette définition à travers des orientations sur le développement et l'utilisation de l'espace, mais il est indispensable que les agriculteurs et les filières agro-alimentaires dont ils dépendent se donnent eux aussi un véritable projet par rapport au territoire en plus de leur positionnement sectoriel...L'échec des récentes tentatives de partenariats entre l'agriculture et la CCLA montre clairement que cette construction est encore à faire.
- Le volet sensibilisation qui sous-entend « éducation à l'environnement » à travers la mise en œuvre du projet de « Maison du lac » et le développement d'actions de sensibilisation sur les usages de l'eau, la gestion des déchets, l'utilisation des produits phytosanitaires... Il y a urgence à travailler sur cet enjeu car il touche les mentalités et les comportements dont on sait qu'ils évoluent très lentement.

Il tient à rappeler que le lac reste un milieu très vulnérable, qui nécessitera toujours une attention toute particulière et des efforts permanents de protection pour maîtriser les processus d'évolution de ce milieu et maintenir son « bon état ». Il rappelle aussi que le réchauffement climatique observé sur ces dernières années pourrait avoir une incidence sur ces processus.

Il souligne donc l'intérêt à ce que le lac soit davantage intégré dans des réseaux d'observations scientifiques et notamment par des structures telles que l'INRA spécialiste de ces thématiques.

Ludovic Ayot, Chargé de missions CCLA.

Ludovic Ayot tient tout d'abord à remercier chacun des participants pour la qualité de leurs interventions et leur implication dans cette démarche de bilan.

Il souligne l'évolution très positive qu'il a pu constater depuis le lancement du contrat en 1999, sur le niveau de concertation ; il estime que ce constat constitue aussi un des points de réussite du contrat, à savoir « favoriser le dialogue entre tous les partenaires » pour aboutir à la dynamique constructive aujourd'hui observée.

Il rappelle que son évaluation du contrat transparaît largement dans le rapport de module 4 qui a été transmis puisqu'il a participé à son élaboration avec le cabinet d'études. Il ne souhaite donc pas rebondir sur l'ensemble des points évoqués lors de cette matinée et considère que le bilan de la procédure est globalement très positif au regard des enjeux qui avaient été identifiés.

Il tient aussi à rappeler que la démarche actuelle se situe dans un contexte local tout à fait particulier compte tenu des enjeux très forts existants (en tout premier lieu la protection du lac qui constitue un milieu extrêmement sensible), de l'importance des moyens nécessaires à cette protection face aux pressions qui s'exercent sur le bassin versant, et des moyens financiers limités de petites collectivités. Le maintien du niveau des aides, à la fois en termes d'investissement et de fonctionnement, constitue une condition nécessaire à la réussite de la politique de préservation et de valorisation déjà engagée, mais aussi à sa durabilité.

Concernant les perspectives du contrat, il identifie trois thématiques qui lui paraissent ressortir de cette première phase :

1. La qualité de l'eau et des milieux naturels.

Il considère que ce thème reste et restera l'axe essentiel des réflexions à mener compte tenu de la sensibilité du lac et de sa vulnérabilité. Il souhaite que l'approche soit la plus globale possible en évitant de dissocier qualité de l'eau et qualité physique des milieux.

Il souligne les enjeux associés à ce thème :

- Enjeu patrimonial : Conservation d'un patrimoine naturel remarquable
- Enjeu « sanitaire » et de service public: L'alimentation en eau potable
- Enjeu économique : L'attractivité du site est fortement dépendante de sa qualité environnementale

2. La valorisation pédagogique, paysagère et touristique à travers :

- La mise en œuvre d'une politique forte de sensibilisation et d'éducation à l'environnement favorisant une prise de conscience par le grand public des enjeux, une modification des comportements et une forme d'appropriation du site : Projet de maison du lac, animation nature...
- La préservation et la valorisation des paysages : Volet paysager des documents d'urbanisme, maintien d'espaces ouverts et entretien de ces espaces en association avec le monde agricole, perception du milieu naturel dans le paysage...
- La mise en place d'une politique de développement touristique non plus compatible avec la protection des milieux, mais assise sur la qualité environnementale du site : Formalisation de cette orientation et élaboration d'un projet de développement à long terme.

3. La gestion globale du bassin versant :

Il considère que ce thème transversal doit être développé pour garantir la cohérence de toutes les démarches qui seront initiées.

Le contexte lui apparaît déjà très favorable compte tenu de la configuration géographique et de l'organisation politique du territoire avec le regroupement des compétences autour de la CCLA.

Il considère qu'à travers le renforcement de cette gestion globale il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- **Connaissance et suivi du territoire et de son environnement** : Mettre en place des outils de veille et d'information sur l'évolution des milieux, des pressions etc...(tableau de bord)
- **Maîtrise et cohérence de l'urbanisation sur le territoire** : Il souligne qu'il s'agit d'un thème majeur qui ressort des différentes rencontres. A cet effet, il considère qu'il est essentiel que le territoire s'implique fortement dans la démarche de SCOT. Il pose d'autre part la question d'une future gestion intercommunale de la compétence urbanisme sur le territoire.
- **Satisfaire au mieux l'ensemble des usages de l'eau.**

Bernard Veillet, Président de la CCLA

Bernard Veillet clôt cette matinée en exprimant tout d'abord sa grande satisfaction quant à la tenue de cette réunion, son déroulement et sa qualité qui témoigne de l'intérêt porté par tous pour le 3^{ème} lac naturel français.

Il tient aussi à remercier tout particulièrement les élus et leur implication autour de cet élément fédérateur pour le territoire que constitue le lac.

Il précise, concernant le volet A du contrat et la mise en œuvre des opérations d'assainissement, que l'ensemble du programme réalisé est en cohérence avec les éléments de conclusion des études préalables, et que la protection du lac, même si les coûts sont importants compte tenu du contexte local, nécessitait que ces travaux d'extension soient réalisés.

Concernant les apports en phosphore d'origine agricole au lac d'Aiguebelette, il souhaiterait que soit mieux appréhender la part naturelle de ce phosphore qu'il considère comme certainement importante.

Il adhère à l'idée de développer un projet de développement touristique assis sur la qualité environnementale du site mais souhaite qu'entre « qualité » et « quantité » ce projet permette de garantir à tous l'accès au lac et qu'il n'engendre pas de dérive élitiste.

Il regrette fortement que le lac d'Aiguebelette ne soit pas intégré aux territoires prioritaires identifiés par l'Agence de l'Eau. Il considère que ceci constitue une erreur en raison de la vulnérabilité du site.

Il souligne que le fait de ne pas faire apparaître le lac en secteur prioritaire peut avoir une incidence sur la dynamique actuelle ; il ne le souhaite surtout pas et espère que tout le monde restera impliqué dans les démarches et les efforts engagés.

ANNEXE

*Note remise par la FAPLA sur le bilan du contrat et les « perspectives »
(Michel Tissut)*

Remarques de Michel Tissut 5.11.2007

I. **Garantir le patrimoine « Eau potable » pour tout l'Avant-Pays Savoyard et plus.**

Compte-tenu de la géologie du territoire et de son hydrologie, faire appel à une réserve d'eau de surface importante quantitativement, représentée par le lac d'Aiguebelette constitue une option importante, prise voici une trentaine d'années et qu'il ne convient pas actuellement de contester, même si ces eaux de surface sont vulnérables (A 43...) et font partie d'un espace à statut privé. Cette option justifie l'essentiel des mesures prises dans le cas du contrat de lac. Il en découle une possibilité de développement du tourisme de baignade dans la mesure où cette activité ne remet pas en cause l'eau potable et ne contraint pas à faire appel à des procédures lourdes de purification de l'eau.

Le fait que l'eau soit actuellement la propriété privée d'EDF alors que sa fourniture découle de la pluviométrie constitue un paradoxe dont la durabilité est discutable.

II. **Dispositions pratiques non encore prises dans le cadre du contrat**

Les arrivées d'eau parasite dans le réseau d'égout nécessitent d'être traitées, pour le bon fonctionnement de la STEP et réduire les apports au lac.

L'acceptation des eaux de lessivage des tubes de l'A 43 dans les égouts nécessite une soigneuse reconsidération du risque de pollution par des composés organiques lipophiles stables comme les dioxines. L'enjeu est de garantir la qualité des composts issus de la STEP pour les recycler en agriculture.

La STEP va rapidement nécessiter une restructuration, une modification probable de taille et une modernisation. La conception et l'évaluation du coût de ces opérations restent des étapes importantes.

La Leysse de Novalaise constitue un cours d'eau majeur alimentant le lac. Le risque de pollution accidentelle en provenance de Novalaise, qui s'est déjà produit antérieurement n'est pas négligeable. C'est aussi là que se produisent des apports chroniques, provenant d'une zone du bassin-versant très agricole. L'hypothèse d'un bassin de décantation avant l'estuaire mérite d'être considérée. Par ailleurs, l'accumulation de sédiments à l'estuaire diminue l'intensité des échanges entre la rivière et le lac et semble devoir justifier une intervention.

La question des seuils sur la Leysse ne semble réellement nuisible qu'au niveau du barrage de retenue, à l'entrée de la gorge avec un prélèvement périodique d'eau par le canal de dérivation qui entraîne une perturbation forte du fonctionnement du lit majeur

III. **Un patrimoine naturel multiple de grande qualité, à garantir et faire fonctionner en harmonie avec une vie sociale**

De grandes voies ont été jusqu'alors peu explorées :

- La protection de l'eau en tant que telle ne tient pas compte de la dégradation possible du bassin-versant, dans son ensemble, par exemple par une urbanisation insuffisamment organisée et maîtrisée ou par des usages qui s'avèreraient contradictoires. Par ailleurs, au-delà de l'eau potable stricto sensu, le problème est celui de la conservation d'un patrimoine global au sein duquel se transfère l'eau (le bassin-versant) et qui comporte aussi des valeurs culturelles (agriculture, habitat...). La banalisation de cet ensemble de valeurs serait nuisible à la durabilité du site.

Un faisceau de démarches est nécessaire pour aller vers des améliorations valables : par exemple, traiter les risques d'accidents auxquels le lac est exposé constitue une option forte ; pour les mêmes raisons, développer et fidéliser une recherche spécifique appliquée au site et au lac d'Aiguebelette paraît incontournable (par exemple pour être capables de décrire de manière pertinente et de comprendre les évolutions de la fonctionnalité lacustre)

- Une autre grande voie réside dans la création d'une structure ambitieuse capable de montrer et d'expliquer la spécificité de l'identité locale, donc de se démarquer de la typologie suburbaine chambérienne . Ceci mène sans doute à la création d'un lieu identitaire de découverte, d'animation, et de culture. Le projet de maison du lac esquissé au cours de ces dernières années paraît bien trop modeste dans ses objectifs pour cela. Parallèlement, l'exigence de conservation passera par la mise en place d'un système de contrôle sévère et cohérent de l'urbanisation.

IV. Le dépassement du cadre local

Le bassin-versant du lac d'Aiguebelette constitue déjà un ensemble dépassant l'échelle locale stricte par ses apports en matière de nature et de culture.

Les échelles départementale, régionale, nationale, européenne, voire même l'appartenance au patrimoine de l'humanité (UNESCO) doivent être mises en jeu pour affirmer une identité remarquable et en assurer la fonctionnalité. La contribution de ce site à un ensemble cohérent de grande taille participant à sa gestion est déjà sous-entendue par l'inscription à l'inventaire des sites de 1937.

Cette logique d'espace doit connaître une cohérence territoriale qui tient compte de l'état global de l'espace interdépartemental Savoie- Ain- Isère-Rhône avec une conurbation Chambéry-Grenoble-Lyon et, par ailleurs, un espace naturel à vocation très différente : Parc de Chartreuse- AVPS-Haut-Rhône. Un énorme travail de typologie de ces deux types d'espaces et de leurs fonctionnalités doit être entrepris ; la manière de conjuguer la loi SRU doit être forcément différente dans un cas et dans l'autre.

Corollairement, l'esquisse de SCOT actuellement réalisée doit certainement être relue dans cette perspective.

V. La dynamique de réchauffement climatique

La perspective d'un réchauffement de grande ampleur (plusieurs degrés) de manière très rapide est une réalité. Les conséquences prévisibles pourront concerner le brassage hivernal des eaux, la couverture végétale du bassin-versant (forêt, agriculture)

La faune du lac et le tourisme.

Cette perspective comporte aussi des opportunités d'adaptation favorable, en particulier dans le contexte d'un recul de l'or blanc.

Par ailleurs, cette conversion amène à penser qu'il serait profitable d'agir en étroite concertation avec le projet « Grand Lac » et en coordonnant les recherches scientifiques et les actions.

VI. Concevoir une durabilité et la mettre progressivement en œuvre

Les trois termes à envisager portent sur la garantie environnementale sous tous ses aspects y compris la réduction des gaz à effet de serre, un équilibre social sain et une économie raisonnée. Il convient donc de mettre en œuvre une démarche systémique complexe dont nous ne connaissons pas présentement toutes les composantes nécessaires.

Des efforts multidirectionnels sont donc à entreprendre, en particulier sur la réduction des trajets, une autre conception de l'habitat, une conversion progressive des activités industrielles locales et la préservation des patrimoines naturels et culturels ainsi que leur lisibilité. Pratiquement, un des enjeux va consister à concevoir des structures de prospective et de gestion douées d'une capacité d'adaptation rapide eu égard à la vitesse du changement climatique.